

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 03 Mars 2022 à 20 heures 30 minutes  
à la salle des fêtes

**Présents :** ADHUMEAU Alain, BARON Grégory, BROTTIER Catherine, COLAS Daniel, GRATTEAU Benoit, HOREL Ludovic, PETIT Stéphanie, RETAILLEAU Laurent, PREUD'HOMME Marina, SAMSON Frédérique, TASCHEM Frédéric, TASCHEM Joël, VERSARI Evelyne, YVON Delphine

**Absents :** PREUD'HOMME Marina

**Secrétaire de séance :** M. RETAILLEAU Laurent

**Président de séance :** ADHUMEAU Alain

### **1 - Approbation du compte rendu du 24 Février 2022**

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte-rendu de la séance du 24 Février 2022

### **2 –Ajout d'un point à l'ordre du jour- 2022/16**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'ajout d'un point à l'ordre du jour de la réunion de Conseil Municipal :

-Souscription d'un emprunt

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la réunion du 03 Mars 2022.

*Votes : Pour : 14 / Contre : 0 /Abstention : 0*

*Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Rohard, conseiller aux décideurs locaux de la Direction Générale des finances publiques .*

### **3 – Vote du compte de gestion 2021-2022/17**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

*Votes : Pour : 14 / Contre : 0 /Abstention : 0*

#### **4 –Vote du compte administratif-2022/18**

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la Présidence à Monsieur COLAS, Daniel, Adjoint

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2021 dans les conditions ci-dessous

##### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses :	362 592.25
Recettes :	<u>521 228.52</u>
Résultat de l'exercice 2021 :	158 636.27
Résultat antérieur reporté c/002	648 363.08
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2021 :</b>	<b>806 999.35</b>

##### **INVESTISSEMENT :**

Dépenses :	853 599.38
Recettes :	<u>281 518.40</u>
Résultat de l'exercice 2021 :	-572 080.98
Résultat antérieur reporté : c/001	470 505.93
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2021 :</b>	<b>-101 575.05</b>

Reste à réaliser dépenses :	235 891.33
Reste à réaliser recettes :	5 776.82

Votes : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

#### **5 –Affectation du résultat 2021-2022/19**

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Administratif 2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de :	158 636.27
-un excédent reporté de :	648 363.08
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	806 999.35
-un déficit d'investissement de :	572 080.98

Des restes à réaliser en dépenses de :	235 891.33
Des restes à réaliser en recettes de :	5 776.82
Soit un déficit de reste à réaliser de :	230 114.51

Soit un besoin de financement de :	331 689.56
------------------------------------	------------

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : Excédent	806 999.35
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	331 689.56
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	475 309.79
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	101 575.05

Votes : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

## **6 –Fongibilité des crédits :2022/20**

Vu la délibération n°2021\_59 du conseil municipal en date du 08 juillet 2021 relative à la mise en place de l'instruction comptable et budgétaire M57 à partir du 1er janvier 2022,

Dans le cadre de la fongibilité des crédits prévus par l'instruction comptable et budgétaire M57,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre :

Au sein de la section d'investissement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles d'investissement.

Au sein de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

*Votes : Pour : 14 / Contre : 0 /Abstention : 0*

## **7 –Vote du budget primitif 2022-2022/21**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M.ADHUMEAU Alain vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022.

**Fonctionnement Recettes** : 960 863.79 €  
*dont 475 309.79 € excédent 2021 reporté*

**Fonctionnement Dépenses** : 960 863.79 €

**Investissement Recettes** : 1 176 374.30 €  
*dont 5776.82€ de restes à réaliser 2021*

**Investissement Dépenses** : 1 176 374.30 €  
*dont 235 891.33 € de restes à réaliser 2021*  
*dont 101 875.05 € de solde d'exécution d'investissement reporté*

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2022.

*Votes : Pour : 14/ Contre : 0 /Abstention : 0*

## **8-Souscription d'un emprunt -2022/22**

Afin de les travaux sur réseaux d'eau pluviales à Germier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'avoir recours à un emprunt.

Il expose aux membres du Conseil Municipal les caractéristiques de l'offre de prêt proposée par le Crédit Agricole :

-Montant : 200 000 €

-Durée : 144 mois

-Taux : 0.78 %

-Frais de dossier : 300 €

-Type d'amortissement : échéance constante (remboursement progressif du capital)

-Périodicité des échéances : trimestrielle

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Valide le recours à l'emprunt pour un montant de 200 000 euros

-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à l'offre de prêt ci-dessus.

*Votes : Pour : 14/ Contre : 0 /Abstention : 0*

**Questions diverses :**

-Evocation du plan iode à mettre en place.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire

Alain ADHUMEAU